

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE SALAZIE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022**

**AFFAIRE N°2022-CM/093 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU PAYS D'ACCUEIL DE SALAZIE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 07 décembre 2022

La convocation du conseil municipal avait été faite le 30 novembre 2022.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 21  
Absents : 8  
Représentés : 3  
Total des votes : 24

Le Maire,



Stéphane FOUASSIN

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 17h03 le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Stéphane FOUASSIN, Maire de Salazie.

**Présents** : FOUASSIN Stéphane – PAPAYA Marie Sidoleine – DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Maie Nathalie - LUCILLY Harry – FANNIO Anaïs – TECHER Sophie – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina – BRANCALIN Sandrine - SINAPIN Marie Jacqueline - ROBERT Laurencine - RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – PAPAYA Mélissa - SISAHAYE Teddy.

**Absents** : MAILLOT Yann Thierry – GEVIA Marie Catherine – ELISABETH Vincent – GARRYER Patrick – BOYER Laurent - CHARLEMANGNE Jules Thierry - DE LAMOTHE Jean Bernard – ELISABETH Karine.

**Ont voté par procuration** : MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella) – GEVIA Catherine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline) – CHARLEMANGNE Jules Thierry (procuration donnée à PADRE Hermina).

**Secrétaire de séance** : MAZAGRAN Daniella.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 15/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
974-219740214-20221206-2022-CM-093-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Pays d'Accueil de Salazie a pour vocation de coordonner, d'animer le monde économique et touristique de la commune. Membre de la Fédération Méti Tresse, il participe à ce titre au développement de la filière des fibres végétales sur le territoire régional.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en matières premières, le Pays d'Accueil de Salazie ambitionne de devenir un fournisseur de fibres végétales par la mise en œuvre d'un A.C.I (Atelier et Chantier d'Insertion) « Jardin la Paille », en vue de l'exploitation d'une parcelle de terrain mise à sa disposition par la collectivité.

Cette opération est soutenue financièrement par la DIECCTE sur le dispositif « aide au poste » et par la CIREST.

Aussi, l'association sollicite un cofinancement de la part de la collectivité à hauteur de 12 600.00 euros pour la prise en charge de la part résiduelle des salaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** l'article L. 2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L. 2112-29 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du Pays d'Accueil de Salazie,

**Vu** le budget communal.

**DECIDE :**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (24 voix pour) :**

**ARTICLE 1 :**

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de 12 600.00 € au Pays d'Accueil de Salazie en vue de la réalisation de l'ACI « Jardin la Paille ».**

**ARTICLE 2 :**

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2022 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

**ARTICLE 3 :**

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

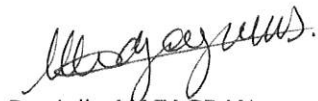
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,



Daniella MAZAGRAN

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Stéphane FOUASSIN

